VILLE DE CLERMONT FERRAND

tout'en1

Rentrée 2015 / 2016

1 DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION par enfant

plus simple
plus facile
plus efficace

Pour tous renseignements :

tel. 04 73 42 32 33
enfance@ville-clermont-ferrand.fr

À votre écoute !

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Cette année scolaire s'achève et je tiens à vous faire part de ma satisfaction.

Tout d'abord, cette rentrée 2014 s'est bien passée, et les nouveaux rythmes scolaires se sont mieux organisés pour le bien-être de nos enfants. Cette année a vu aussi la réussite de la grande concertation réalisée dans le cadre du Projet Éducatif de la Ville (PEV). Ce projet était un des enjeux majeurs du mandat, et je suis, à titre personnel, très fier d'avoir pu le mettre en œuvre.

Vous avez été nombreux à participer aux « Rendez-vous du PEV », ces conférences territoriales offrant un temps d'échange et de partage d'idées entre les différents acteurs éducatifs dont nous avons pu découvrir les résultats lors de la Journée de l'Enfance, le 11 avril dernier à la Maison des sports. Lors de cette concertation, les enfants n'ont pas été oubliés, et leurs paroles recueillies par les animateurs ont été d'une grande richesse. Ils ont beaucoup de choses à exprimer et sont les premiers concernés par les enjeux éducatifs de demain.

Cette concertation va permettre la mise en place, dès la rentrée 2015, dans toutes les écoles ou de façon expérimentale dans certaines, des pistes d'action retenues, des propositions que vous nous avez formulées. Nous vous avons tous écoutés, et nous vous remercions pour votre implication, qui a permis de dégager des actions concrètes, qui seront opérationnelles dès septembre prochain.

Je prendrai pour exemple la demande quasi unanime d'instaurer plus de temps calmes pour nos petits écoliers. Le goûter rallongé d'un quart d'heure est aussi apparu indispensable, tout comme la mise en place d'un temps d'activités pour les élémentaires de 2 heures le vendredi. Ce « Vendredi découverte ! » permettra de proposer des sorties, des ateliers plus complets et des parcours culturels adaptés à chacun.

Il est temps maintenant de vous transmettre le dossier unique d'inscription « tout'en1 » instauré dès l'année passée. Il a été complété et amélioré, toujours dans cette volonté de simplification en réunissant l'ensemble des informations nécessaires en un seul document. Autres nouveautés, l'instauration d'une Direction de l'Enfance qui gérera tous les temps de l'enfant de 3 à 11 ans, ainsi qu'un Guichet unique permettant de centraliser les facturations de toutes les prestations proposées par votre Ville.

Je vous avais promis une écoute particulière, des changements rapides pour le bien-être des enfants et une facilitation de vos démarches. Ces promesses ont été tenues.

Je souhaite à nos petits Clermontois, après des vacances bien méritées, une belle rentrée scolaire 2015.

Olivier Bianchi
Maire

Cécile AUDET
Adjointe au Maire à l'Éducation,
l'Enfance et la Petite Enfance

Chiffres clés

9.150 élèves
3700 en maternelle
5 450 en élémentaire

32 écoles maternelles

30 écoles élémentaires

Les grandes finalités du Projet Educatif de la Ville (PEV)

1. **Le bien-être des enfants**
2. **La réussite scolaire et éducative**
3. **L'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture à l'autre**
4. **L'accès à la culture et aux activités sportives**
5. **Une communauté éducative rassemblée pour accompagner les enfants**

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC 10-31-2211
pefc-france.org

Illustrateurs : Boris Sabatier et François Groslière - Crédit photos : S. Chapuis - P. De Parades - D. Massacrier - R. Boisseau

PEV Moments choisis

Journée de l'enfance

« La Concertation »

Le Projet Éducatif de la Ville ...

Le PEV : pourquoi ?

L'enfance est la grande priorité du mandat de l'équipe municipale. Afin d'harmoniser les différents temps de vie de l'enfant, la Municipalité a créé un outil de collaboration rassemblant tous les acteurs de l'éducation : le Projet Éducatif de la Ville (PEV).

Ce Projet éducatif a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes : enfants, parents d'élèves, enseignants et directeurs d'école, associations, intervenants professionnels et agents municipaux.

Deux sessions de conférences territoriales, « les Rendez-vous du PEV », ont été organisées, pour partager le diagnostic et formuler des propositions concrètes pour la rentrée 2015. La première session, en janvier, avait rassemblé plus de 600 personnes autour de quatre ateliers participatifs. La seconde session de ces rendez-vous, organisée en mars dernier, a permis d'approfondir les réflexions dégagées. Les propositions ont été enrichies par les contributions déposées sur le site Internet de la Ville, où un forum participatif a été mis en place permettant à tous de s'exprimer.

Enfin, signalons que ce grand processus de concertation n'a pas oublié la parole des enfants. Dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, les animateurs les ont invités à s'exprimer sur les activités éducatives sous forme d'écrits, de bande dessinées, de vidéos ou même de pièces de théâtre !

Paroles d'Enfants

« Je veux que ma maman vienne me chercher »

« J'aime pas la garderie »

« Je veux pas faire les activités, je veux rien faire »

« On mange trop vite (le midi et le goûter) »

« J'aime bien quand il y a des activités différentes »

« J'aime pas les adultes qui crient »

Paroles de Parents

« La Ville s'est donnée les moyens d'offrir la parole aux premiers concernés (tous milieux, tous métiers), il faut la saisir ! »

« Agréablement surpris par les réflexions riches des participants. Je me sens acteur et compositeur du projet. Cette mise en lumière de mes pensées me donne de la valeur et change ma perception et mon implication. »

« Les parents des différentes écoles devraient se rencontrer un peu plus pour pouvoir échanger leurs idées ou leur éventuels mécontentements afin de pouvoir faire le point avant les grandes réunions générales. »

« Je suis content de participer à cet atelier. C'est une façon de dire que je ne suis pas seul, il y a d'autres personnes qui partagent ou pas mes idées. »

AMÉLIORATIONS MISES EN PLACE

(les propositions en vert émanent directement des enfants)

Le bien-être des enfants

nutrition – hygiène – sécurité

Propositions concrétisées dès la rentrée 2015 :

- Allonger le temps du goûter (de 15 à 30 mn)
- Augmenter le nombre d'activités calmes, avec par exemple des initiations à la détente
- Sensibiliser les parents à l'amplitude horaire, à la gestion de la fatigue des enfants, aux écrans et à la qualité du goûter
- Prévenir et traiter le harcèlement.

La réussite scolaire et éducative

apprentissage – éveil – plaisir

Propositions concrétisées dès la rentrée 2015 :

- Organiser les études surveillées sur trois jours et proposer des activités pédagogiques plus longues le vendredi durant le temps du SMAP
- Réaliser des ateliers de sensibilisation auprès des parents sur l'accompagnement à la réussite scolaire
- Développer les outils de liaison avec les parents.

L'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture à l'autre

valeurs – débat – vivre ensemble

Propositions concrétisées dès la rentrée 2015 :

- Apposer la devise Républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité) sur les frontons des écoles
- Favoriser l'entraide entre les enfants durant les études surveillées
- Permettre un échange entre les écoles
- Développer les échanges intergénérationnels autour de jeux traditionnels et modernes.

... restitution

DÈS LA RENTRÉE 2015

L'accès à la culture et aux activités sportives

ouverture – égalité – mixité sociale

Propositions concrétisées dès la rentrée 2015 :

- Donner à chaque enfant un « Pass culturel », pour qu'ils puissent visiter gratuitement les musées en famille
- Organiser des visites patrimoniales de Clermont-Ferrand diversifiées et des activités culturelles pour les enfants
- Permettre aux enfants de s'inscrire plus facilement dans les bibliothèques et médiathèques
- Prévoir une communication dédiée aux enfants sur l'actualité de la ville.

Une communauté éducative rassemblée pour accompagner les enfants

créer du lien – rassembler - échanger

Propositions concrétisées dès la rentrée 2015 :

- Mieux accueillir les nouveaux parents
- Organiser quatre fois par an des temps de rencontre entre les parents, les intervenants et les enfants
- Améliorer l'information sur le contenu des activités péri et extrascolaires
- Étudier avec les partenaires le moyen de mieux accompagner les parents d'enfants en situation de handicap.

Journée de l'Enfance

Le samedi 11 avril fut l'occasion de découvrir le résultat de cette concertation, mais aussi de célébrer cet engagement collectif de la communauté éducative.
Plusieurs espaces ouverts au grand public : « villages » des enfants, des partenaires et de la Ville, mais aussi des lieux dédiés aux enfants (activités calmes ou ludo-éducatives) et des ateliers de réflexion animés par des experts, sans oublier une conférence-restitution sur le PEV.
Cette Journée de l'Enfance a été réellement le point d'orgue d'une première grande réussite pour Clermont-Ferrand !

Après un an de concertation auprès des parents et des professionnels de l'éducation, la Ville est fière du résultat obtenu, aussi bien sur la convivialité qui est ressortie de ces échanges, du nombre de clermontois qui se sont engagés et de la qualité des interventions qui ont permis de préparer la rentrée 2015 avec vos propositions.
Un engagement qui promet d'envisager la Ville de demain à travers d'autres échanges participatifs et transparents.

La concertation : une belle réussite

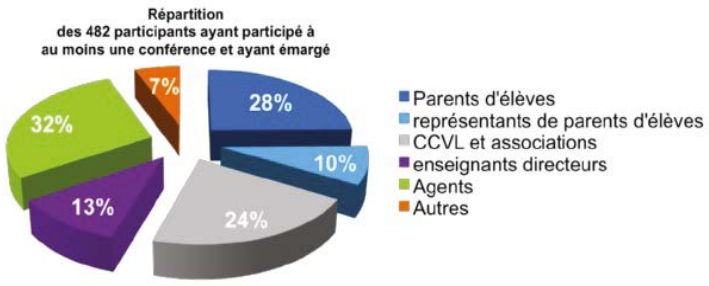

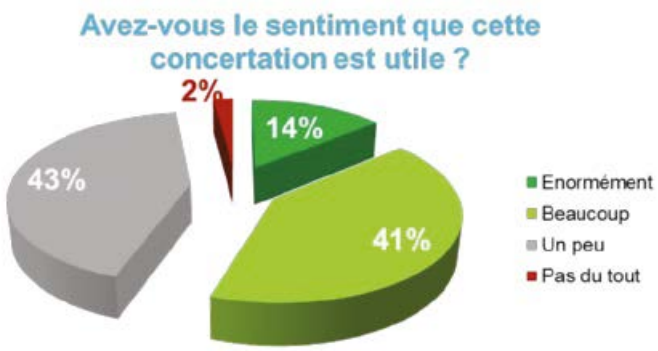

Le PEV en chiffres :

- 1 an de concertation
- Plus de 1.500 participants
- 500 enfants présents pour l'opération « Parole d'enfants »
- 120 agents de la Ville mis à contribution
- 79 % de personnes prêtes à renouveler l'expérience
- 500 personnes présentes à la journée de l'enfance, le 11 avril

Toute la semaine

Restauration et Activités périscolaires

L'École de la Récré
(payant, sur inscription) - 7 h 30 / 8 h 45

Le matin, c'est un temps d'éveil calme durant lequel la participation à des activités individuelles ou collectives est laissée au choix de l'enfant.

Les restaurants scolaires
(payant, sur inscription) - 11 h 45 / 13 h 45

L'apprentissage du goût est indispensable pour l'éducation des enfants. La Ville de Clermont-Ferrand propose une restauration scolaire de qualité. Chaque matin, plus de 5 000 repas sont préparés à partir de produits frais, bruts et livrés chauds dans les écoles.
Les menus sont élaborés par une diététicienne et des repas à thème sont organisés tout au long de l'année.

La Journée d'École

7 h 30 à 8 h 45	École de la Récré
8 h 45 à 11 h 45	Temps d'enseignement
11 h 45 à 13 h 45	Déjeuner
13 h 45 à 16 h	Temps d'enseignement

Après l'école

	Maternelle lundi, mardi, jeudi, vendredi	Élémentaire lundi, mardi, jeudi	Vendredi découverte ! vendredi élémentaire
16 h à 16 h 30	Temps récréatif goûter	Temps récréatif goûter	Temps récréatif goûter
16 h 30 à 17 h 15	Activités ludo-éducatives	Étude surveillée	Vendredi découverte élémentaire
17 h 15 à 18 h	Activités ludo-éducatives	Activités ludo-éducatives	

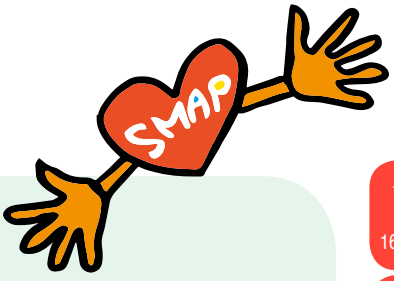

Le SMAP

Service Municipal d'Accueil Périscolaire
(gratuit et inscription obligatoire) - 16 h / 18 h

Accueil après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis

PEV C'EST NOUVEAU!

Un goûter rallongé
Pour tous, une récréation de 16 h à 16 h 30, rallongée d'un quart d'heure suite à la concertation liée au PEV, pour permettre aux enfants de prendre correctement leur goûter et se détendre.
Vous pouvez venir chercher votre enfant à n'importe quel moment.

Pour les élèves en élémentaire (lundi, mardi et jeudi),
une étude surveillée de 16 h 30 à 17 h 15, leur permettent de faire leurs devoirs. Puis des activités ludo-éducatives de 17 h 15 à 18 h organisées par les animateurs de la Ville.

Pour les élèves en maternelle, tous les jours
des activités ludo-éducatives organisées de 16 h 30 à 18 h.

Vous pouvez venir chercher votre enfant entre 16 h et 16 h 30, à 17 h 15 et à 18 h

PEV C'EST NOUVEAU!

VENDREDI DÉCOUVERTE !

(pour les élémentaires, gratuit, sur inscription obligatoire)
16 h / 18 h

Comme cela a été demandé lors de la concertation du PEV, pas de SMAP pour les élèves en élémentaire le vendredi. Jour sans devoirs, sans étude surveillée !
Les enfants auront deux heures pour participer à des activités plus riches, pour découvrir le monde : sport, culture, citoyenneté, environnement, etc. Certaines activités pourront se dérouler en dehors de l'école.

Notez bien : aucune sortie possible entre 16 h 30 et 18 h, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'une activité pédagogique complète.

Le mercredi après-midi

Les activités extrascolaires du « Mercredi, c'est permis ! »

Le Mercredi

7 h 30 à 8 h 45	École de la Récré
8 h 45 à 11 h 45	Temps d'enseignement
11 h 45 à 13 h 45	Déjeuner
13 h 15 à 13 h 45	Temps pour venir chercher votre enfant sauf s'il est inscrit en ALSH.

Mercredi c'est permis !

Choisir l'ALSH OU l'EMS

13 h 45 à 18 h	Accueil de loisirs (ALSH)	14 h à 16 h	École Municipale des Sports (EMS)

EMS - TRANSPORT DES ENFANTS

Des lignes de bus gratuites et adaptées sont proposées pour les élémentaires inscrits à l'École Municipale des Sports (pas de transport prévu pour les maternelles).
Bien noter sur votre Fiche d'inscriptions «bleue» si votre enfant utilisera ces transports.

Accueil de loisirs sans hébergement

ALSH (payant, sur inscription) - 13 h 45 / 18 h

Dans la tradition de l'éducation populaire, la Ville propose aux enfants des centres de loisirs intégrés.
Sous forme de jeux et de loisirs, les enfants renforcent leurs compétences de vie en groupe, découvrent de nouvelles activités et enrichissent leurs centres d'intérêt. Les activités, encadrées par des animateurs diplômés, sont diverses (culturelles, sportives, citoyennes, etc.), avec des déplacements en dehors du centre.

Les enfants qui mangent au restaurant scolaire le mercredi sont directement accompagnés dans le centre de loisirs.
Pour les autres, les enfants peuvent arriver entre 13 h 45 et 14h.

Le départ des enfants est possible à partir de 17 h 15 jusqu'à 18 heures.

École Municipale des Sports

EMS (payant, sur inscription) - 14 h / 16 h

La Ville de Clermont-Ferrand conduit une politique sportive active en direction des jeunes scolaires, afin de leur faire découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives dans le temps extrascolaire.
Une démarche volontariste est proposée : l'École Municipale des Sports (EMS), le mercredi après-midi.
Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps) encadrent les activités, auxquels sont associés des éducateurs qualifiés.

Transports en bus (gratuits)

Pour bénéficier de ces transports, vous devez :
- venir chercher votre enfant à l'école à 11h45 ou sur le site de son restaurant scolaire (entre 13h15 et 13h45)
- puis l'emmener soit :
  - à un des arrêts de la ligne de bus desservant son activité
  - directement sur le lieu de son activité.

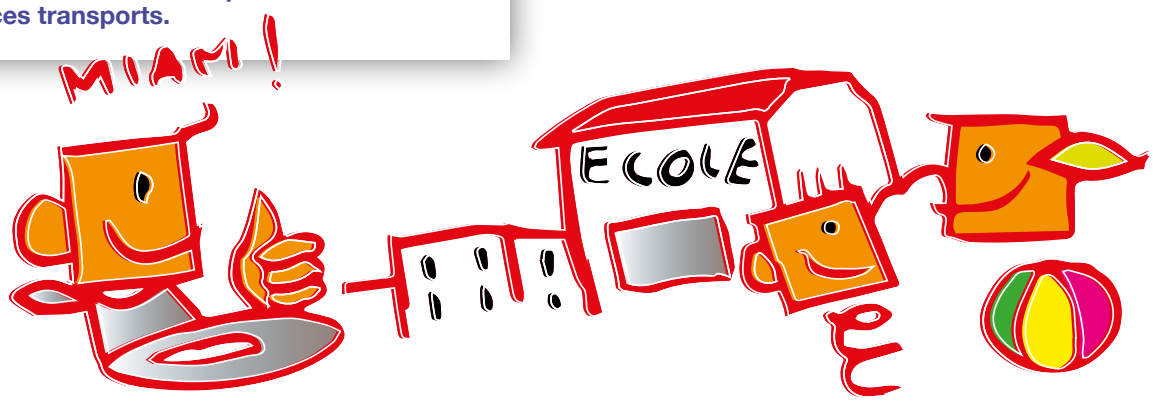

DU NOUVEAU POUR LA RENTRÉE !

DÉBUT DES ACTIVITÉS

- L'École de la récré, la Restauration scolaire et le SMAP débutent dès le jour de la rentrée, le 1er septembre 2015
- L'Accueil de loisirs du mercredi est organisé dès le mercredi 2 septembre 2015
- L'École municipale des sports commence le 9 septembre 2015 (sauf pour la natation qui démarre le 16 septembre 2015)
- Le Vendredi découverte débute le 4 septembre 2015.

TARIFS

- Pour la Restauration scolaire et l'École de la récré, votre tarif de l'année 2014-2015 est automatiquement reconduit. Vous n'avez plus besoin de vous déplacer.
- Si votre situation a changé ou si votre enfant fréquente pour la première fois ces services, vous n'avez pas besoin de vous déplacer. Il vous suffit de fournir avec votre dossier une photocopie de votre dernier avis d'imposition (les 4 pages) et une attestation de la CAF ou de la MSA détaillant vos allocations et de le préciser dans la Fiche de renseignements « rouge ».
- En cas de garde alternée, vous devrez renseigner, pour chaque activité, le destinataire de la facture. Les deux représentants légaux devront alors signer la Fiche d'inscriptions « bleue ».

INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

- Pour l'EMS, l'inscription est annuelle. Les dossiers tout'en1 complets déposés avant le 12 juin 2015, avec la fiche médicale complétée ou un certificat médical, seront prioritaires.
- Pour toutes les autres activités, les modifications du planning hebdomadaire de présence de votre enfant se font par le dépôt d'une nouvelle Fiche d'inscriptions « bleue ». Les modifications seront prises en compte deux semaines après le dépôt de cette nouvelle Fiche.
- Le planning sera reconduit automatiquement chaque semaine... Les activités prévues seront facturées même si l'enfant n'était pas présent, sauf en cas de maladie. Dans ce dernier cas, vous devez impérativement faire parvenir un certificat médical avant la fin du mois. Aucun remboursement n'est possible après l'envoi de la facture.

SÉCURITÉ

Attention, pour la sécurité de votre enfant, si celui-ci ne fréquente qu'occasionnellement le SMAP, vous devez prévenir l'enseignant de votre enfant ou le responsable de l'accueil de loisirs les jours où celui-ci sera présent.

UN PAIEMENT PLUS FACILE !

Optez pour le prélèvement automatique et simplifiez-vous la vie. Le montant de vos factures sera automatiquement prélevé de votre compte, sans que vous n'ayez besoin de vous déplacer. Pour cela, il vous suffit de le demander dans la Fiche de renseignements « rouge » et de remplir l'autorisation de prélèvements (SEPA).

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

C'EST NOUVEAU!

C'était une demande forte des parents et un engagement du Projet Éducatif de la Ville.

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont-Communauté ont décidé d'offrir aux enfants un accès gratuit et plus simple aux bibliothèques et médiathèques.
Les enfants clermontois pourront accéder à tous les services du réseau lecture de l'agglomération : accueil dans des espaces dédiés pour eux, animations, actions culturelles.
Ils auront leur propre carte pour emprunter des documents et profiter de toutes les ressources numériques existantes.

Photo : Ludovic Combes / Clermont-Communauté

Pour en bénéficier, il vous suffit de cocher la case correspondante sur la fiche d'inscriptions. Cette information sera alors transmise à Clermont-Communauté qui prendra contact avec vous pour finaliser votre inscription.
Les médiathèques de Jaude et Croix-de-Neyrat ainsi que douze arrêts du bibliobus sont à votre disposition sur la commune.

Les bibliothèques et médiathèques sont présentes dans tous les quartiers de la Ville.

Pour tous renseignements pratiques consultez notre site : www.bibliotheques-clermontcommunaute.net

tout'en1

Un dossier unique pour vous simplifier la vie

« tout'en1 » est une nouvelle démarche, mise en place depuis la rentrée scolaire 2014, pour simplifier l'inscription de votre enfant dans nos structures municipales.
En effet, il suffit de vous présenter une seule fois auprès de votre interlocuteur « tout'en1 » pour déposer votre dossier.
Les informations communiquées seront alors automatiquement transmises aux services municipaux concernés : l'École de la Récré, les restaurants scolaires, le Service Municipal d'Accueil Périscolaire (SMAP), Mercredi c'est permis ! (Accueil de Loisirs et École Municipale des Sports).

Seul un DOSSIER COMPLET sera accepté et enregistré.

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES ET LISIBLEMENT

Pour tous renseignements :

tel. 04 73 42 32 33

enfance@ville-clermont-ferrand.fr

A noter

- Ce dossier unique d'inscription est valable pour l'année scolaire 2015-2016
- Pour les enfants scolarisés dans des écoles privées ou hors de la commune de Clermont-Ferrand, retourner le dossier « tout'en1 » complet à l'adresse : Hôtel-de-Ville - Guichet Unique - 10, rue Philippe-Marcombes - 63033 Clermont-Ferrand Cdx1

Mode d'emploi

1. Compléter un dossier d'inscription pour chaque enfant de la famille scolarisé à l'école.
2. Réunir les pièces justificatives nécessaires.
3. Se présenter, avec tous les documents demandés, à la restauration scolaire de l'école de votre enfant pour déposer le dossier.
4. Signer l'attestation pour valider les informations et autorisations déclarées (page 12).

Changement d'adresse, de situation personnelle ou professionnelle (mutation, déménagement, divorce, etc…)

Tout changement d'adresse ou de situation professionnelle ou personnelle en cours d'année scolaire doit être obligatoirement signalé par courrier, soit à la restauration scolaire, soit à l' Hôtel-de-Ville - Guichet Unique - 10, rue Philippe-Marcombes - 63033 Clermont-Ferrand Cdx1

Fiche de renseignements « rouge »

- Elle est unique et obligatoire – C'est un formulaire commun à toutes les inscriptions.

Téléchargement

Le dossier unique « tout'en1 » complet est téléchargeable sur le site de la ville : www.clermont-ferrand.fr

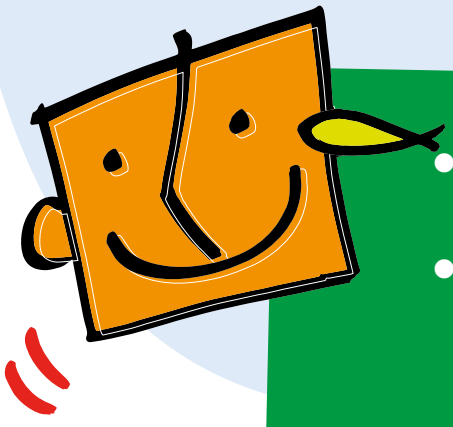

Dates et lieux d'inscription

- **Les inscriptions pour l'année 2015-2016 se dérouleront du mardi 26 mai au vendredi 19 juin 2015 dans les restaurants scolaires**

- **Pour les inscriptions en cours d'année scolaire :**
  Le dossier d'inscription doit être remis à la restauration scolaire ou adressé à :
  Hôtel de Ville - Guichet Unique
  10, rue Philippe-Marcombes - 63033 - Clermont-Ferrand Cdx1

École municipale des sports/EMS

Planning prévisionnel des activités sportives

Les inscriptions à l'EMS pour l'année scolaire 2015-2016 se dérouleront du mardi 26 mai au vendredi 12 juin.

Sports	Années de naissance	Equipements	Horaires
Athlétisme	2003-2010	Stadium Jean-Pellez	14 h - 16 h
Baby Basket	2009-2010	Gymnase Jules-Ferry	14 h - 16 h
Baby Basket	2009-2010	Gymnase du Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h
Badminton	2003-2008	Gymnase Verlaguet	14 h - 16 h
Basket-ball	2005-2008	Maison des sports	14 h - 16 h
Basket-ball	2003-2008	Gymnase Honoré et Jean-Fleury (filles uniquement)	14 h - 16 h
Basket-ball	2003-2008	Gymnase Louis-Thévenet	14 h - 16 h
Basket-ball	2005-2009	Gymnase Raymond-Perrier	14 h - 17 h
Boxe anglaise	2003-2007	Maison des sports	14 h - 16 h
Escalade	2004-2007	Gymnase Robert-Pras	14 h - 16 h
Escrime	2004-2008	Maison des sports	14 h - 16 h
Football	2003-2009	Stade Leclanché	14 h - 16 h
Football	2005-2009	Stade Daniel-Papillaud	14 h - 16 h
Gym / Aérobic Trampoline	2003-2010	Maison des sports	14 h - 16 h
Gym	2007-2010	Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h
Handball (3)	2003-2008	Gymnase Pierre et Marie Curie	14 h - 16 h
Handisport multisports	2002-2008	Gymnase Charles-Baudelaire Gymnase école Chanteranne	9 h - 11 h 30 14 h - 16 h
Judo	2004-2009	Stade Gabriel-Montpied	14 h - 16 h
Multisports (1)	2005-2009	Gymnase Jules-Verne	14 h - 16 h
Natation (2)	2005-2009	Stade nautique Coubertin	14 h - 15 h ou 15 h - 16 h
Natation (2)	2009	Piscine Jacques-Magnier	14 h - 15 h
Natation (2)	2005-2008	Piscine Jacques-Magnier	15 h - 16 h
Rugby	2006-2009	Stade Camille-Leclanché	14 h - 16 h
Rugby	2006-2009	Complexe Sportif des Cézeaux	14 h - 16 h
Tir à l'arc	2002-2006	Maison des sports Stand de la Cartoucherie	14 h - 16 h
Tennis	2004-2007	Stade Philippe-Marcombes	14 h - 16 h

Les inscriptions sont réservées prioritairement aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville :

(1)
Sports collectifs, athlétisme, activités découvertes, jeux traditionnels.

(2)
Stade nautique Pierre de Coubertin :
14 h - 15 h ou 15 h - 16 h : nageur et non-nageur (priorité CP né(e) en 2009).
Piscine Jacques-Magnier :
14 h - 15 h : non-nageur (priorité CP né(e) en 2009) et 15 h - 16 h : nageur.

(3)
Ouverture de la section, si plus de 10 enfants inscrits.

Foire aux questions

> À quoi sert le dossier tout'en1 ?

- **Il est une étape incontournable afin de préinscrire et inscrire vos enfants dans les différentes structures municipales : restaurants scolaires, accueils périscolaires, accueils de loisirs et école municipale des sports.**

> Est-ce une démarche obligatoire pour l'inscription de mon enfant ?

- **Oui, il est obligatoire de déposer un dossier «tout'en1», ce qui vous évite de fournir plusieurs fois les mêmes documents. C'est l'attestation dûment visée (page 12), délivrée lors du dépôt de votre dossier complet, qui vous permet de justifier que vous avez effectuer cette démarche.**

> Quand constituer mon dossier tout'en1 ?

- **Du mardi 26 mai au vendredi 19 juin 2015.**

> Qui peut procéder à l'inscription de mon enfant ?

- **Seul l'un des représentants légaux peut le faire.**

> Quelle est la validité de l'enregistrement de mon dossier ?

- **Il est valable pour l'année scolaire en cours.**

> Est-ce que le dossier tout'en1 est valable pour l'ensemble de la famille ?

- **Non, le dossier «tout'en1» est individuel. Il est nécessaire d'en remplir un par enfant que vous souhaitez inscrire à l'une des prestations municipales listées ci-dessus.**

Pour tous renseignements :

tel. 04 73 42 32 33
enfance@ville-clermont-ferrand.fr

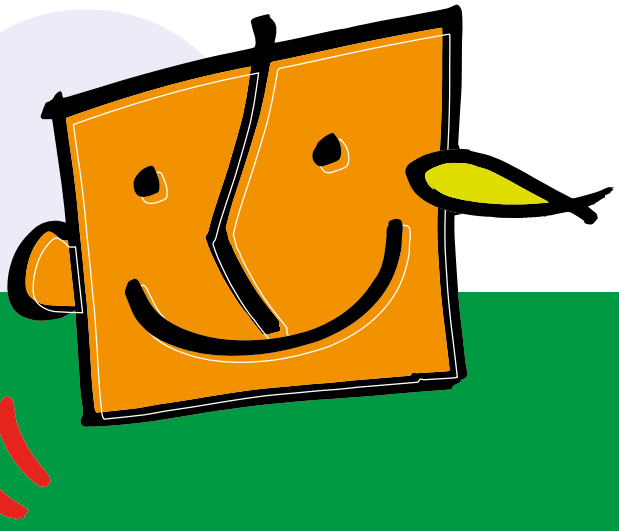

Pour de précisions

Accueil Ville de Clermont
Hôtel de Ville – 10 rue Philippe-Marcombes – BP 60
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
04.73.42.63.63
www.clermont-ferrand.fr

Le péri et extrascolaire
École de la Récré, Restauration scolaire, SMAP et Accueil de loisirs
Direction de l'Enfance
15, mail d'Allagnat
04 73 42 66 67
www.clermont-ferrand.fr

Le sport
DSL - Direction des Sports et de la Logistique
Ecole Municipale des Sports (EMS)
Stade Philippe-Marcombes
04 73 40 86 00
www.clermont-ferrand.fr/sport

Lien sur le site de la Ville
pour toutes informations sur les écoles :
www.clermont-ferrand.fr/ecoles

Menus en ligne
www.clermont-ferrand.fr/Menus-des-restaurants-scolaires

TARIFS

Tarifs unitaires ALSH
(Accueil de Loisirs sans Hébergement)

Modalités de paiement :
bimestriel sur facturation

QF*	TARIFS
TARIF RÉDUIT CLERMONTOIS	
> 1200 €	1,70 €
900 à 1200 €	1,55 €
609 à 900 €	1,40 €
350 à 609 €	1,30 €
300 à 350 €	1,20 €
< à 300 €	1,10 €
TARIF NORMAL	
> à 300 €	3,35 €
< à 300 €	2,10 €

QF* : Quotient Familial

Tarifs annuels EMS (École Municipale des Sports)

Modalités de paiement : annuel sur facturation

- **Tarif réduit Clermontois : 45 € à l'année**
- **Tarif normal : 62 € à l'année**

Modes de règlement
À réception de facture

- par chèque libellé au Trésor Public
- par prélèvement automatique (fournir un RIB et la fiche SEPA remplie)
- en ligne : site internet de la ville www.clermont-ferrand.fr

Tarifs restauration scolaire et école de la Récré

Modalités de paiement : mensuel sur facturation

Restaurant scolaire		École de la Récré
Quotient ville	Tarifs / Repas	Forfait mensuel
TARIF RÉDUIT CLERMONTOIS		
QF inférieur à 300 €	0,50 €	2,20 €
QF de 300 à 310 €	1,00 €	4,15 €
QF de 310 à 320 €	1,70 €	4,15 €
QF de 320 à 350 €	2,20 €	4,15 €
QF de 350 à 410 €	3,05 €	7,75 €
QF de 410 à 609 €	3,70 €	7,75 €
QF de 609 à 900 €	4,50 €	8,45 €
QF de 900 € à 1 200 €	5,20 €	9,05 €
QF de 1 200 € à 1 500 €	5,60 €	9,60 €
QF supérieur à 1 500 €	6,10 €	9,60 €
TARIF NORMAL		
QF supérieur à 300 €	7,70 €	13,80 €

Infos tarifs :

- Si l'enfant participe à une activité à laquelle il n'est pas inscrit, un tarif exceptionnel par séance lui sera appliqué.
  Ce tarif correspond au "tarif normal" majoré de 10 %.
- Selon l'article 9 du Règlement intérieur, "Tarifs et facturation" :
  - La facturation des activités est établie sur la base des inscriptions du dossier tout'en1.
  - Les activités auxquelles l'enfant a participé sans être inscrit sont également facturées.
  - Les absences sont facturées **sauf** en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical avant la fin du mois.

ATTESTATION DE REMISE DE DOSSIER
FICHES DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTIONS
AU RESTAURANT SCOLAIRE DONT DÉPEND MON ENFANT

Je soussigné(e), ... responsable légal de l'enfant :

NOM : ..... **Prénom** : .....

DÉCLARE AVOIR INSCRIT MON ENFANT AUX ACTIVITÉS 2015-2016 SUIVANTES :

❑ École de la Récré ❑ Restaurant scolaire ❑ SMAP maternelle ❑ SMAP élémentaire ❑ Vendredi découverte !
❑ Accueil de loisirs ❑ École Municipale des Sports

ÉLÉMENTS FOURNIS

Obligatoires

❑ Copie des pages parents + enfant du livret de famille (ou copie intégrale de l'acte de naissance)
❑ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
❑ Attestation d'assurance extrascolaire (responsabilité civile + risques individuels)

Selon l'inscription

❑ Dans le cadre d'une inscription à l'école Municipale des Sports : certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive
❑ Pour un paiement par prélèvement automatique : un RIB + formulaire SEPA joint complété
❑ Afin de (re)calculer votre tarif restauration scolaire et/ou école de la récré : copie des 4 pages du dernier avis d'imposition sur le revenu + attestation détaillant les prestations familiales perçues.

Fait à Clermont-Ferrand,

le .....

Signature du responsable légal :

Visa de l'administration :

MERCI D'ÉCRIRE EN CAPITALES ET LISIBLEMENT